

## La rentrée scolaire est le 22 août. Êtes-vous prêt ?

### Parents : Soyez actifs dans votre école !

Il n'est jamais trop tôt pour contacter les autres parents de l'école de votre enfant. Contactez l'école afin de vous mettre en relation avec les représentants des parents d'élèves ou si vous désirez être bénévole.

Si vous faites partie de l'équipe locale d'orientation de votre école (*Local School Advisory Team (LSAT)*), des sessions de formation auront lieu les **10, 13 et 30 août** et le **10 sept**, pour les nouveaux et les anciens membres de la LSAT dans le cadre du Comprehensive School Plan. Pour plus d'informations, consultez le site Internet des DCPS ([www.dcps.dc.gov](http://www.dcps.dc.gov)), envoyez un courrier électronique à [lsat.help@dc.gov](mailto:lsat.help@dc.gov) ou appelez le 202-724-7621.

### Remettez vos formulaires d'inscription aujourd'hui

Le dossier d'inscription peut être remis à n'importe quel moment avant la rentrée scolaire. Connaître le nombre précis d'inscriptions nous aide à préparer une année scolaire réussie en nous permettant de planifier l'organisation de l'école, par exemple les emplois du temps ou les commandes de fournitures. Les formulaires d'inscription sont disponibles à l'école de votre enfant ou en ligne sur [www.dcps.dc.gov](http://www.dcps.dc.gov). Pour plus d'informations, contactez l'école de votre enfant ou le bureau central des DCPS au 202-478-5738.

### Inscrivez votre enfant au programme d'activités extrascolaires des DCPS

Pour inscrire votre enfant aux services d'activités extrascolaires dans des écoles élémentaires DCPS ou des campus éducatifs en particulier, veuillez vous rendre à votre école la semaine du **15 août** afin de vous inscrire. Les écoles qui proposent des programmes d'activités extrascolaires subventionnées par les DCPS sont répertoriées sur le site Internet des DCPS. Certaines familles de certains établissements scolaires des DCPS devront payer des frais de participation accrus aux programmes d'activités extrascolaires de l'année scolaire prochaine. Pour plus d'informations sur les programmes d'activités extrascolaires et les frais de participation, veuillez consulter le site Internet des DCPS.

### La semaine d'adaptation pour la petite enfance débute du 22 au 24 août

Les enfants du jardin d'enfants et de pré-maternelle commencent l'année scolaire 2011-2012 par les réunions des parents, du **22 au 24 août**, dans le cadre de la semaine d'adaptation pour la petite enfance (*Early Childhood Transition Week (ECTW)*). Pendant ces trois jours, les élèves n'iront pas à l'école. L'enseignant de votre enfant vous contactera et fixera un horaire afin de vous rencontrer. Puis, les **25 et 26 août** les enfants iront à l'école en deux petits groupes (voir ci-dessous la date à laquelle votre enfant ira à l'école). Pour plus d'informations, consultez le site Internet des DCPS.

- Les enfants dont le nom de famille commence par une lettre de **A à K iront à l'école le jeudi 25 août.**
- Les enfants dont le nom de famille commence par une lettre de **L à Z iront à l'école le vendredi 26 août.**
- **Tous les enfants du jardin d'enfants et de la pré-maternelle iront à l'école à partir du lundi 29 août.**

Il se peut que les enfants inscrits aux programmes Montessori aient des emplois du temps d'adaptation différents. Contactez votre école pour plus d'informations.

### Assurez-vous que les vaccins de votre enfant sont à jour

Voici quelques rappels concernant les vaccins pour l'année scolaire 2011-2012 :

- Prenez rapidement rendez-vous avec le médecin de votre enfant si ses vaccins ne sont pas à jour. Certains vaccins nécessitent plusieurs doses et plusieurs visites chez le médecin.

- Pour obtenir un rappel des vaccins exigés en fonction de l'âge, consultez le prospectus qui se trouve dans votre dossier d'inscription (également disponible sur le site Internet des DCPS [www.dcps.dc.gov](http://www.dcps.dc.gov)).
- La loi du District de Columbia exige désormais qu'un certificat médical universel (*Universal Health Certificate*) soit fourni pour tous les enfants de chaque niveau. Chaque élève doit fournir un certificat médical universel mentionnant une visite médicale effectuée durant les 365 derniers jours.
- Les vaccins en fonction de l'âge doivent figurer sur le certificat médical universel.

### **Si votre enfant a des besoins particuliers...**

Si le programme d'enseignement individualisé (*Individualized Education Program (IEP)*) de votre enfant a déterminé qu'il est éligible pour bénéficier d'un service de transport pendant l'année scolaire 2010-2011, assurez-vous que les bonnes informations ont été remises à votre école pour le transport. Certaines informations peuvent avoir changé durant l'année scolaire, assurez-vous donc que votre école possède les adresses à jour pour recupérer et déposer l'enfant ainsi que le lieu où se trouve l'école.

### **Pour les élèves handicapés...**

Si vous savez ou soupçonnez que votre enfant a un handicap qui affecte significativement une activité majeure de la vie courante et qu'il peut avoir besoin d'aménagements en vertu de la Section 504, contactez l'enseignant de votre enfant, le coordinateur 504 de votre école ou contactez le 202-299-2005 pour toute question.

### **Discutez du code de conduite scolaire avec votre enfant**

Il est conseillé aux élèves et aux parents de relire le code de conduite des élèves des DCPS, Chapitre 25, afin qu'ils se fassent une idée des attentes des DCPS concernant le comportement de l'élève. Les éléments du Chapitre 25 concernent entre autres les points suivants :

- Le suivi et la mise en place de stratégies de prévention et d'intervention scolaires
- La mise en pratique de la procédure légale liée au Chapitre 25 du code de discipline

Pour plus d'informations sur le code de discipline, appelez le 202-299-2005 ou consultez le site Internet des DCPS.

### **Avertissement : La candidature commune au lycée Common High School Application sera bientôt possible**

Pour l'année scolaire 2012-2013, les élèves pourront poser leur candidature dans tous les lycées spécialisés de la Common High School Application. Ces établissements sont : Banneker SHS, Columbia Heights EC, Ellington School of the Arts, McKinley Technology HS, Phelps HS, et School Without Walls. Toutes les écoles spécialisées auront une date limite d'inscription commune et les élèves pourront poser leur candidature dans plusieurs écoles en utilisant un seul formulaire en ligne. Des informations supplémentaires seront disponibles dans les écoles au cours de l'automne.

*Déclaration de non-discrimination.* Conformément aux lois fédérales et d'État, les Écoles Publiques du District de Columbia ne font aucune discrimination basée sur la race réelle ou supposée, la couleur de peau, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'âge, le statut marital, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression du genre, la situation familiale, les responsabilités familiales, l'inscription, l'appartenance politique, les informations génétiques, un handicap, la source de revenus, le statut de victime d'un délit interfamilial ou le lieu de résidence personnel ou professionnel. Pour obtenir le texte intégral et des renseignements supplémentaires, consultez <http://dcps.dc.gov/DCPS/About+DCPS/Human+Resources/Notice+of+Non-Discrimination>.